

# Frais de gestion des déchets solides

## Informations supplémentaires pour l'année fiscale 2025

### 1. Qu'est-ce que les frais de gestion des déchets solides?

Les frais de gestion des déchets solides sont des frais payés par tous les propriétaires résidentiels et non résidentiels, servant à financer l'exploitation, l'entretien et l'amélioration du système de gestion des déchets solides du comté. Cela comprend les coûts liés à la collecte des déchets, aux programmes de recyclage, aux installations de traitement et aux initiatives environnementales visant à améliorer la durabilité et la qualité des services. Ces frais comprennent cinq éléments:

- Frais d'élimination
- Frais de base d'avantage du système
- Frais supplémentaires d'avantage du système
- Frais de collecte des ordures
- Frais d'aspiration des feuilles

Pour plus d'informations, consultez  
[MontgomeryCountyMd.gov/solid-waste-charge](http://MontgomeryCountyMd.gov/solid-waste-charge)

### 2. À quoi servent ces frais?

Les frais permettent une répartition équitable des coûts des services de gestion des déchets entre tous les propriétaires. Ils maintiennent la qualité des services, soutiennent le recyclage et financent les infrastructures nécessaires.

### 3. À quoi servent les frais de base?

Payées par tous les propriétaires de biens améliorés, elles financent les programmes et installations de gestion des déchets de base.

**Une propriété améliorée** est toute propriété dont l'occupation est autorisée et dont l'évaluation est supérieure à 5 000\$.

### 4. À quoi servent les frais supplémentaires?

Elles couvrent les coûts spécifiques à chaque secteur. Par exemple, les maisons individuelles avec collecte en bordure de rue paient des frais supplémentaires pour ce service. Les propriétés multifamiliales et non résidentielles sont soumises à des frais supplémentaires liés aux systèmes qui couvrent les coûts de sensibilisation au recyclage et les activités orientées vers ces secteurs.

### 5. Comment les frais sont-ils calculés?

Chaque année fiscale, les frais de base et les frais supplémentaires des systèmes sont fixés à un montant nécessaire pour maintenir les programmes et les installations de gestion des déchets solides. Ces frais ont un impact sur la taxe sur les déchets solides résidentiels, la taxe sur les déchets solides non résidentiels et tous les autres frais et charges de service, de collecte et d'élimination des déchets solides.

Les frais résidentiels sont basés sur le type de propriété (unifamiliale ou multifamiliale), le nombre d'unités d'habitation, les services de collecte en bordure de rue fournis et le volume de déchets produits.

Les frais non résidentielles sont calculés sur la surface de plancher brute (gross floor area, GFA) d'un bâtiment non résidentiel. Ils utilisent également des estimations raisonnables de la quantité de déchets solides produits chaque année par des bâtiments ou des terrains similaires. Ces catégories sont appelées [catégories de générateurs](#).

#### Frais supplémentaires

Des frais additionnels sont appliqués pour la collecte des ordures en bordure de rue et dans les districts d'aspiration des feuilles.

### 6. Qui doit payer ces frais?

Le propriétaire est responsable du paiement. Dans les logements collectifs ou commerciaux, le propriétaire peut les transférer aux locataires.



## **7. Quand serai-je facturé?**

Les frais sont inclus dans la facture annuelle d'impôt foncier.

## **8. Puis-je les réduire ou les éviter?**

Oui, les propriétaires résidentiels peuvent demander un remboursement si leur bien est inoccupé pendant au moins 60 jours consécutifs.

Les propriétaires résidentiels peuvent demander le [remboursement de la taxe sur les déchets solides](#) et la suspension du service pour les propriétés inoccupées pendant 60 jours consécutifs ou plus. Les demandes doivent être soumises au moins 7 jours avant l'absence.

Les propriétaires non résidentiels peuvent contester la catégorie ou la superficie utilisée pour le calcul.

Les propriétaires non résidentiels peuvent faire appel pour réexaminer [la détermination de la catégorie de générateur](#) et/ou la surface de plancher brute des améliorations utilisées comme base pour déterminer le nombre d'unités GFA.

## **9. Que se passe-t-il en cas de non-paiement?**

Les frais sont intégrés à la taxe foncière. Des intérêts et pénalités seront ajoutés en cas de non-paiement.

## **10. Comment les fonds sont-ils utilisés?**

Les revenus provenant des frais pour les déchets solides sont utilisés pour améliorer et maintenir les services de gestion des déchets solides. Ils financent:

- L'ensemble des opérations de gestion intégrée des déchets
- Les services de collecte
- Les centres de recyclage
- Les installations de compostage
- La réduction des déchets, la sensibilisation et l'éducation
- Le recyclage des déchets alimentaires
- L'entretien des décharges fermées (Gude et Oaks)
- La station de transfert
- L'usine de valorisation énergétique (RRF)

- Le transport hors comté des cendres
- L'élimination des déchets dangereux domestiques
- Le soutien technique et la documentation éducative
- L'obtention de bacs de recyclage

## **11. Et si je n'utilise pas les installations du comté?**

Même si vos déchets sont transportés ailleurs et que vous n'utilisez pas directement les installations de collecte des déchets solides du comté, vous devez payer la taxe sur les déchets solides. Cette taxe contribue au financement des infrastructures et des services qui soutiennent le système de gestion des déchets du comté. Cela comprend:

- L'exploitation de la station de transfert, qui gère le transport des déchets.
- Les programmes de recyclage et autres initiatives environnementales contribuant au réacheminement des déchets et à la durabilité.
- L'entretien des décharges fermées et autres installations de gestion des déchets à long terme.
- Les programmes de réduction des déchets, de sensibilisation et d'éducation, qui contribuent à promouvoir une gestion efficace des déchets dans tout le comté, y compris auprès des entreprises qui gèrent elles-mêmes leurs déchets.

En d'autres termes, les frais ne concernent pas seulement l'utilisation directe des installations d'élimination des déchets, mais également le soutien des infrastructures et des services plus vastes qui profitent à tous les habitants du comté, y compris les entreprises qui peuvent éliminer leurs déchets ailleurs.

Si vous estimatez que vos frais sont injustement facturés en raison de circonstances particulières, les propriétaires de biens immobiliers non résidentiels peuvent faire appel de certains aspects des frais. Par exemple, vous pouvez contester la catégorie de production de déchets attribuée à votre propriété. Plus d'informations sont disponibles sur [MontgomeryCountyMd.gov/nonresidential-solid-waste-charges](http://MontgomeryCountyMd.gov/nonresidential-solid-waste-charges)



## **12. Je vis dans une municipalité qui fournit la collecte. Pourquoi suis-je facturé?**

Les propriétés situées dans les municipalités sont soumises uniquement aux frais de base du comté. Ces frais couvrent les services, programmes et installations de base nécessaires au respect de l'obligation légale du comté de gérer tous les déchets solides produits sur son territoire. Tous les autres éléments composant les frais totale pour les services de gestion des déchets solides et de recyclage sont fixés par les municipalités. Pour toute question concernant les frais de gestion des déchets solides, veuillez contacter les [autorités locales](#) compétentes.

## **13. Pourquoi les frais augmentent-ils autant cette année?**

Cette année, les frais sur les déchets solides reflètent les coûts de réparation et de remplacement des équipements essentiels de [l'installation de récupération des ressources](#) et de la station de transfert, afin de garantir la sécurité et la fiabilité de l'exploitation. Comme dans toute installation de récupération des déchets solides, les pièces et composants s'usent avec le temps. Les projets financés par ces frais augmentent chaque année, notamment les réparations et les mises à niveau de l'installation pour maintenir la sécurité, la fiabilité et le contrôle des émissions.

## **14. Quels sont les bénéfices de cette augmentation?**

Cette augmentation permettra au comté de continuer à assurer l'élimination sûre et fiable des déchets solides produits par ses entreprises et ses résidents. Une gestion adéquate des déchets solides protège l'environnement, la santé publique et la qualité de vie des entreprises et des résidents.

De plus, cette augmentation permettra une transition responsable vers l'abandon du centre de récupération des ressources. En abandonnant ce centre, le comté pourra mieux protéger l'environnement et éviter des coûts plus importants liés à sa modernisation, qui approche de sa fin de vie.

## **15. Les frais vont-ils continuer à augmenter?**

Oui, les frais de base pour les systèmes et les autres éléments des frais sur les déchets solides peuvent continuer à évoluer. Chaque année, ces frais seront mis à jour en fonction des coûts, de l'inflation et des ajustements contractuels.

## **16. Compte tenu de l'augmentation de la taxe sur les déchets solides, existe-t-il des programmes d'aide disponibles pour les résidents à faible revenu ou les petites entreprises pour les aider à couvrir les coûts supplémentaires?**

La loi n'autorise pas de subventions, de réductions ou de programmes d'aide pour la taxe sur les déchets solides.

## **17. Comment puis-je obtenir plus d'informations sur la taxe sur les déchets solides?**

Pour plus d'informations sur la taxe sur les déchets solides, y compris les tarifs spécifiques, veuillez consulter le site web du Département de la protection de l'environnement:  
[MontgomeryCountyMd.gov/solid-waste-charge](http://MontgomeryCountyMd.gov/solid-waste-charge)

Pour consulter votre facture de taxe foncière, rendez-vous sur:  
[Apps.MontgomeryCountyMd.gov/realpropertytax/](http://Apps.MontgomeryCountyMd.gov/realpropertytax/)

Pour toute question concernant votre taxe sur les déchets solides, veuillez contacter Ermias Kifle, responsable de la facturation, par courriel à l'adresse [Sbcinquiries@MontgomeryCountyMd.gov](mailto:Sbcinquiries@MontgomeryCountyMd.gov) ou par téléphone au 240-777-6441.

